

CONSEIL SYNDICAL DU MARDI 1^{ER} MARS 2022

(Absence de Quorum assainissement le 08/02/2022)



PROCES-VERBAL DE LA REUNION



POLE EAU POTABLE EN CHARGE DE LA GESTION DELEGUEE DU SERVICE DES COMMUNES DE :



Cliquez sur la carte pour accéder au site

Aufferville, Bagneaux sur Loing, Chatenoy, Chevrainvilliers, Darvault, Fay Lès Nemours, Nemours, Ormesson, et Saint Pierre Lès Nemours

POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF EN CHARGE DE LA GESTION DELEGUEE DU SERVICE DES COMMUNES DE :



Cliquez sur la carte pour accéder au site

Bagneaux sur Loing, Darvault, Nemours, Poligny, et Saint Pierre Lès Nemours



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE DE NEMOURS SAINT PIERRE (SIAEP)
41 QUAI VICTOR HUGO – 77140 NEMOURS



SITE INTERNET



FACEBOOK



PANNEAUPOCKET

Le quorum relatif aux affaires du service assainissement n'ayant pas été atteint lors de la réunion du Conseil Syndical du mardi 8 Février 2022, conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Syndical légalement convoqué, s'est à nouveau réuni en session ordinaire le mardi 1^{er} mars 2022 à 18 heures à la STEP Nemosia, rue des étangs à Saint Pierre Lès Nemours, sous la présidence de Monsieur Christian PEUTOT.

Après appel des membres et la désignation d'une secrétaire de séance, Madame Christine LEDUC, le président déclare la séance ouverte.

Assistaient également à la réunion :

Stéphanie PASKA et Fabrice LECLOU du SIAEP

COMPÉTENCES ASSAINISSEMENT (5 communes/15 membres)		PRÉSENTS Quorum Asst 6	POUVOIRS À	ABSENTS
		(10)	(0)	(5)
Président	PEUTOT Christian	X		
Bagneaux sur Loing	JARDIM-VIEIRA Orlando			X
	COFRECES Segundo	X		
	PETIT Michel			X
Darvault	MONNERIE Dominique (s)			
	BROCHON ERIC			X
	DEMASSON Frédéric	X		
	(en attente de désignation)			
Nemours	JEULIN Fabrice (s)			
	ROUX Philippe	X		
	KINDERF Gilles	X		
	BAURY- SAILLY Frédéric	X		
Poligny	CATALAN Daniel (s)			
	LEDUC Christine	X		
	BONIN Fanny	X		
	GUERPILLON Evelyne			X
Saint-Pierre-lès-Nemours	PANEK Pascal (s)			
	DUMAY Jean-Claude	X		
	DALMAYRAC Eric			X
	REMOND Thierry	X		
	LANDAIS Bruno(s)			

Cliquez dans chaque rubrique pour accès direct

	OBJET	DELIBERATION
POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF/NON COLLECTIF	DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022	2022/003
	SURTAXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2022	2022/004
	CONTRIBUTION DES COMMUNES POUR L'ANNEE 2022	2022/005
	AFFAIRES DIVERSES	PAGE 6 A 16

[Retour au sommaire](#)

ADOPTION DU PV DE LA PRECEDENTE REUNION

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le procès-verbal de la précédente réunion assainissement du 28 septembre 2021

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

DELIBERATION : 2022/003

Le Président rappelle à l'assemblée que, comme le prévoit la loi d'administration territoriale du 6 Février 1992, et l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les établissements publics de plus de 3 500 habitants sont tenus d'organiser une discussion sur les orientations budgétaires chaque année (Débat d'Orientations Budgétaires), dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

L'article L2312-1 du CGCT relatif au Débat d'Orientations Budgétaires impose au Président de présenter à son organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Le formalisme, le contenu, les modalités de publication et de transmission de ce rapport sont prévues par décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 et inscrits à l'article D.2312-3 du CGCT.

Le président ayant présenté le rapport d'orientations budgétaires, le Comité Syndical prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2022 du service Assainissement et précise que le rapport d'orientations budgétaires a été établi pour servir de support au débat et remis à tous les conseillers syndicaux.

LE SUPPORT PROJETE EN SEANCE EST A VOTRE DISPOSITION EN ANNEXE 1

[Retour au sommaire](#)

SURTAXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2022

DELIBERATION : 2022/004

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2224-19 et suivants,

Le Président expose que le budget du service assainissement collectif présente un résultat provisoire de l'exercice 2021 de 2 779 k€ permettant de définir un programme de travaux sur la durée du contrat de DSP, et sur sa proposition, après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Syndical décide de reconduire pour les consommations de l'année 2022, la surtaxe actuelle, à savoir **0,73 € H.T./m3** pour toutes les communes.

CONTRIBUTION DES COMMUNES POUR L'ANNEE 2022

DELIBERATION : 2022/005

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2224-1, et Vu la circulaire du 12 décembre 1978,

Considérant la contribution annuelle versée par le Syndicat d'assainissement au concessionnaire pour l'entretien du réseau pluvial, et la révision tarifaire appliquée sur les prestations réalisées en 2021 dont le coefficient est de 1.069881,

Le Président propose de fixer le montant de la contribution des Communes de Nemours, Saint Pierre Lès Nemours, Bagneaux sur Loing, Darvault et Poligny pour l'année 2022 à **85 273.79 € H.T.** soit **93 801.17 € T.T.C.** (TVA à 10%).

Il est rappelé que cette contribution est forfaitaire et répartie, par commune, suivant le linéaire de réseau pluvial à entretenir, à savoir :

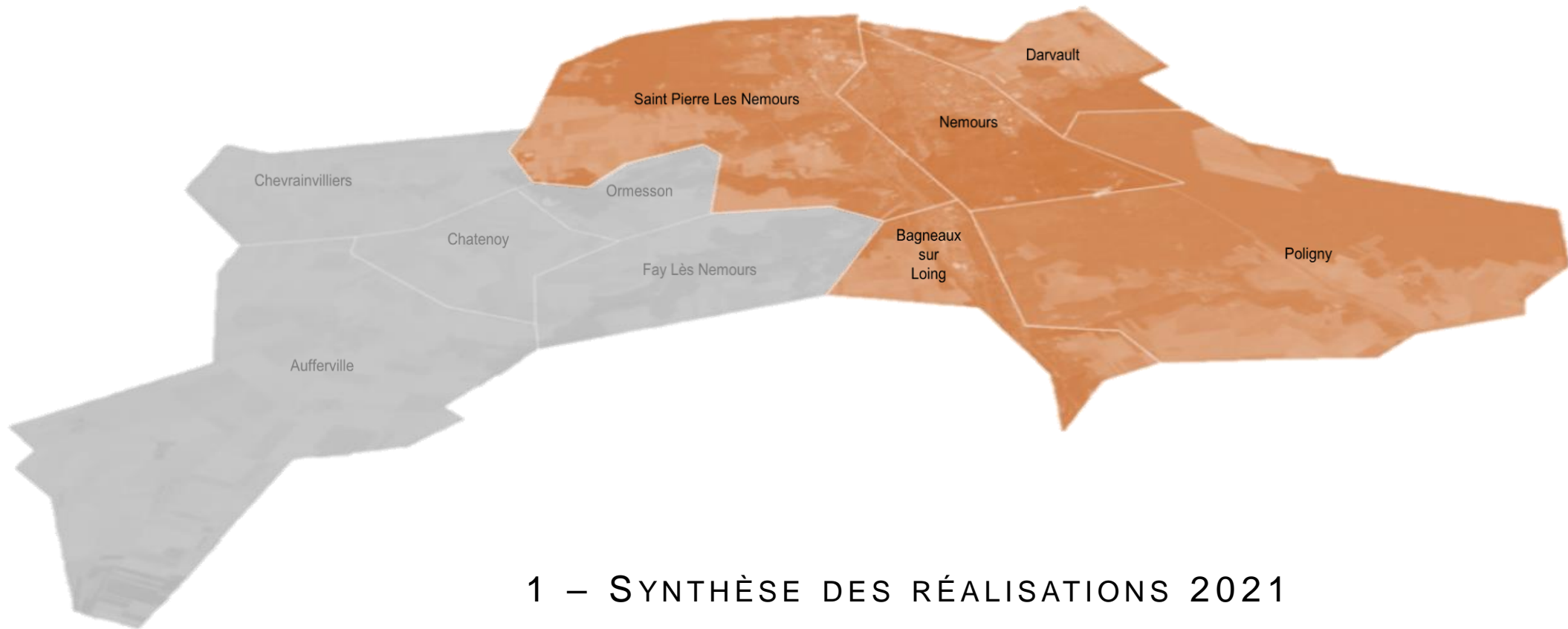
Communes	Linéaire réseau pluvial		Contribution forfaitaire pour entretien réseau pluvial 2022	Répartition par commune		Pour mémoire, montant TTC 2021
	en mètres linéaires	En % du linéaire total		En € H.T.	En € T.T.C.	
Nemours	37 576 ml	53.36 %	85 273.80 € H.T. 93 801.17 € T.T.C	45 501.86 €	50 052.05 €	49 381.54 €
Saint Pierre Lès Nemours	22 668 ml	32.19 %		27 448.93 €	30 193.82 €	29 789.34 €
Bagneaux sur Loing	5 046 ml	7.16 %		6 110.84 €	6 721.92 €	6 631.88 €
Darvault	2 469 ml	3.51 %		2 989.84 €	3 288.83 €	3 244.77 €
Poligny	2 661 ml	3.78 %		3 222.32 €	3 544.55 €	3 497.07 €
Total	70 420 ml	100 %		85 273.79 €	93 801.17 €	92 544.61 €

Il est précisé que cette recette sera inscrite au Budget Primitif 2022 – Article 7063.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe la contribution des communes telle que proposée.

[Retour au sommaire](#)

AFFAIRES DIVERSES ASSAINISSEMENT



1 – SYNTHÈSE DES RÉALISATIONS 2021

2 – RÉALISATIONS EN COURS ET/OU À VENIR CETTE ANNÉE

1 – SYNTHÈSE DES RÉALISATIONS 2021

OBJET	INVESTISSEMENTS SIAEP (BUDGET OU CPTÉ TRAVAUX DSP)	INVESTISSEMENTS SAUR (ENGAGEMENTS CONTRAT DSP)
Réfection de la protection anticorrosion de la STEP Némosia		31 813 €
Reconstruction de la STEP de Poligny (travaux démarrés le 21/09/2020 et achevés le 01/12/2021)	933 000 €	
Sécurisation accès à 9 postes de refoulement (mise en place de trappes assistées)	95 610 €	
Sécurisation de l'accès des camions à la zone de dépotage de la STEP Némosia	5 150 €	
Travaux de suppression de merlons à la STEP dans le cadre de la solarisation du site	5 400 €	
Travaux Rue du Gal Leclerc à Nemours (renouvellement de 235 ml de canalisation Ø 200 mm entre Rue d'Erceville et l'Av. Roux)	139 745 €	
Réfection de l'enduit du local dessableur	11 620 €	
Equipements de télétransmission des ouvrages Assainissement (abandon du GSM data et passage en IP)	18 490 €	28 792 €
TOTAL RÉALISATION SUR LE PÉRIMÈTRE ASSAINISSEMENT DU SIAEP EN 2021	1 209 015 € HT	60 605 € HT
	1 269 620 € HT	

RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE POLIGNY



TRAVAUX

ACHEVÉS EN DÉCEMBRE 2021

→ Opérations Préalables à la Réception (OPR)

Le mercredi 9 février 2022

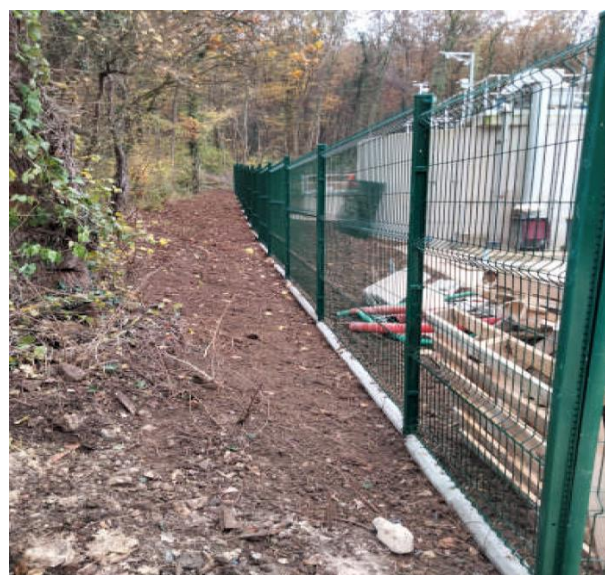
21 Septembre 2020
Démarrage travaux

16 Juin 2021
Constat d'Achèvement File Eau

1^{er} Décembre 2021
Constat d'Achèvement File Boues

Mars /avril 2022
Plantation roseaux et
réalisation des enrobés

RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE POLIGNY



21 Septembre 2020
Démarrage travaux

16 Juin 2021
Constat d'Achèvement File Eau

1^{er} Décembre 2021
Constat d'Achèvement File Boues

Mars /avril 2022
Plantation roseaux et
réalisation des enrobés

RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE POLIGNY

VUE GÉNÉRALE À L'ISSUE DES TRAVAUX



AVANCEMENT FINANCIER

TRAVAUX	MONTANT HT	PAYÉ	RESTE À PAYER
	1 366 109 €	1 204 302 €	161 807 €

SUBVENTIONS	MONTANT	PERÇU	RESTE À PERCEVOIR
	712 948 €	550 143 €	162 805 €

RESTE À CHARGE SIAEP	641 650 €
----------------------	-----------

21 Septembre 2020
Démarrage travaux

16 Juin 2021
Constat d'Achèvement File Eau

1^{er} Décembre 2021
Constat d'Achèvement File Boues

Mars /avril 2022
Plantation roseaux et
réalisation des enrobés

2 - RÉALISATIONS EN COURS ET/OU À VENIR CETTE ANNÉE

TRAVAUX RUE DE LA GRANDE MONTAGNE À NEMOURS

1 - CONSISTANCE DES TRAVAUX DU MARCHÉ MERLIN TP:

Pose d'un réseau gravitaire sur 90 mètres Ø 200

Création d'un poste de refoulement

Pose d'un réseau de refoulement 100 mètres Ø 160

2 - RÉFÉRÉ PRÉVENTIF AVANT TRAVAUX :

Etat des lieux réalisé les 5 et 18 janvier dernier

Rapport de l'expert à recevoir fin février.

3 - PHASE EN COURS :

Période de réparation du chantier jusqu'au 04/03/22

4 - PHASE À VENIR :

Démarrage des travaux le 7 mars 2022 pour 3 mois

Coût de l'opération : 406 000 € ht

(fonds propres SIAEP : 366 K€ et subventions Département 39 k€)



2 Février 2022
Démarrage période préparation

7 Mars 2022
Démarrage travaux

7 Juin 2022
Fin des travaux

2 - RÉALISATIONS EN COURS ET/OU À VENIR CETTE ANNÉE

STEP NEMOSIA

REPRISE DU CARRELAGE DANS LE LOCAL DES RÉACTIFS



Travaux à venir en mars

Investissement SIAEP 13 732 € ht

STEP NEMOSIA

VIDANGE DU BASSIN D'AÉRATION NO 2 (1^{ER} BASSIN RÉALISÉ EN 2014)



Date d'intervention en cours de programmation

Investissement SAUR : 80 300 € ht

STEP NEMOSIA

SÉCURISATION DES LOCAUX – POSE D'ALARMES INCENDIE



Travaux à venir en mars

Investissement SIAEP : 35 715 € ht

RÉFECTION DES MARCHES D'ACCÈS AUX BUREAUX (éclats localisés sur béton)



NETTOYAGE HAUTE PRESSION BÂTIMENT DÉSODORISATION



Travaux d'entretien à la charge de SAUR

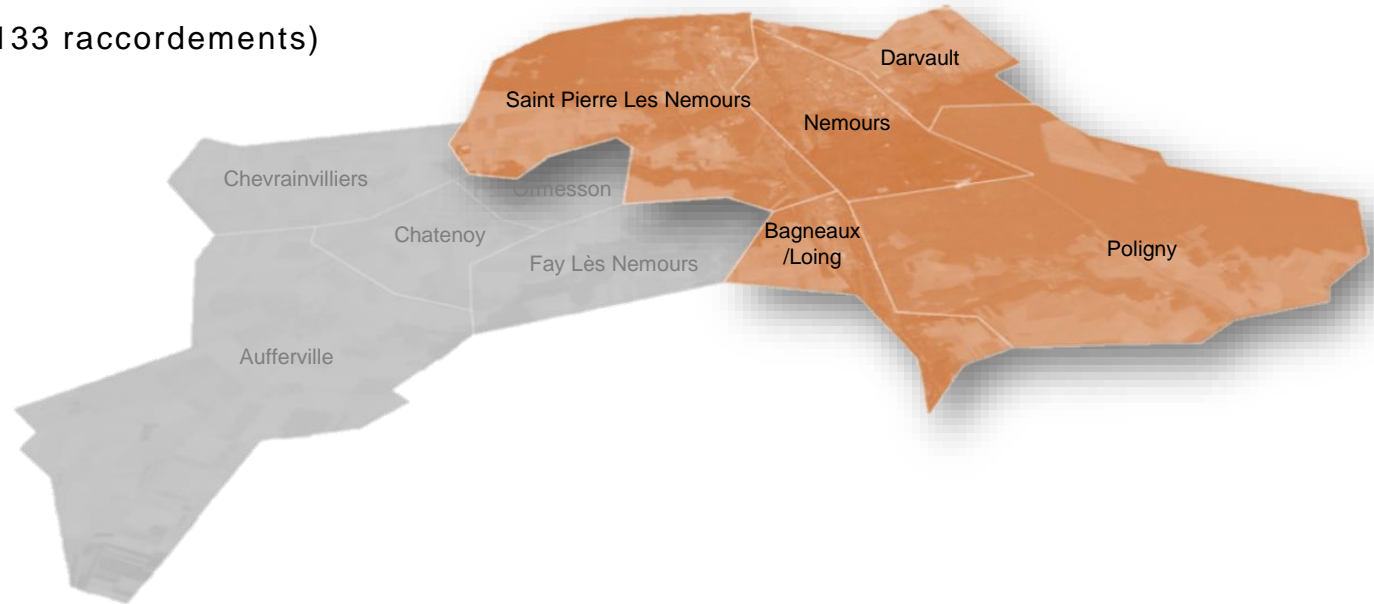
À venir en mars

2 - RÉALISATIONS EN COURS ET/OU À VENIR CETTE ANNÉE

MISE EN PLACE DU DIAGNOSTIC PERMANENT EAUX USÉES

Recherche d'eaux claires parasites sur le réseau eaux usées

(+ campagne annuelle de contrôle de conformité de 133 raccordements)



Rappel : Le diagnostic permanent est un outil d'optimisation de la connaissance du fonctionnement réel du réseau, complémentaire à l'autosurveillance déjà en place sur le périmètre du SIAEP.

Il est mis en œuvre dans les systèmes d'assainissement supérieurs à 10 000 équivalents Habitants (EH) (STEP Nemosia = 35 000 EH)

Ce diagnostic vise à orienter les programmes d'exploitation et d'investissement pour réduire l'impact du système d'assainissement sur le milieu récepteur, au regard d'enjeux environnementaux et sanitaires.

Investissement SIAEP : 26 200 € ht

(mise en place du diagnostic 11 800 € et 14 400 € pour les 133 contrôles / an)

2 - RÉALISATIONS EN COURS ET/OU À VENIR CETTE ANNÉE

STEP NEMOSIA

1 - RECHERCHE DE L'ORIGINE DES MICROPOLLUANTS ARRIVANT À LA STEP:

La 1^{ère} campagne de recherche de micropolluants réalisée en 2018-2019 a fait apparaître la présence de 11 micropolluants en amont de la Station.

Doit s'en suivre en 2022 la réalisation d'un diagnostic amont afin de permettre une meilleure compréhension des sources d'émissions et permettre la mise en place un plan d'actions de réduction pertinent.

La réalisation d'un diagnostic est estimée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) entre 60 k€ et 180 k€ et financée à 80 % par celle-ci.

2 – CAMPAGNE RSDE 2022 :

Ces campagnes de Recherche de Substances Dangereuses dans les eaux brutes et eaux traitées de la STEP (RSDE) sont rendues obligatoire par la Directive Cadre Eau (DCE) et financées à 80 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)

Cette seconde campagne d'analyse, estimée à 25 000 €, fait suite à celle réalisée en 2018 -2019 afin de suivre l'évolution des substances.



SYNTHÈSE DES RÉALISATIONS EN COURS ET/OU À VENIR CETTE ANNÉE

OBJET	INVESTISSEMENTS SIAEP (BUDGET OU CPTÉ TRAVAUX DSP)	INVESTISSEMENTS SAUR (ENGAGEMENTS CONTRAT DSP)
STEP Nemosia - Réfection du carrelage du local des réactifs	13 732 €	
STEP Nemosia – Sécurisation des locaux – pose d’alarmes incendie	35 715 €	
STEP Nemosia – Opération de vidange du bassin d’aération no 2		80 300 €
STEP Nemosia – reprise d’une fissure intérieure dans le bassin d’ aération (sera réalisée lors de la vidange du bassin)		2 150 €
Travaux rue de la Grande Montagne à Nemours - création d’un poste de refoulement et reconfiguration du réseau eaux usées	406 000 €	
Mise en place du diagnostic permanent (recherche d’eaux claires parasites dans les réseaux)	11 800 €	
Campagne 2022 de contrôles de conformité de 133 raccordements domestiques (dans le cadre du diagnostic permanent)	14 400 €	
Campagne 2022 de contrôles de conformité de 209 raccordements non domestiques (industriels)	40 000 €	
STEP Nemosia - Recherche de l’origine des micropolluants – Diagnostic amont	160 000 €	
STEP Nemosia – Campagne 2022 de Recherche de Substances Dangereuses dans les eaux	25 000 €	
Travaux sur réseaux 2022 – réhabilitations <u>intérieures</u> sur divers secteurs (av. de Lyon à Nemours, Rue de la Vallée à Poligny, Rue de Fromonceau à Bagneaux sur Loing)	157 900 €	
Contrôle de conformité des raccordements de 7 commerces situés en amont du poste de refoulement « Sanson » à Nemours (investigation complémentaire suite au bouchage du réseau ayant nécessité une intervention urgente dans la nuit du 15/07/2021)	1 225 €	
Total réalisation sur le périmètre assainissement du SIAEP en 2022	865 772 € HT	82 450 € HT
	948 222 € HT	

PROCHAINES RÉUNIONS DU COMITÉ SYNDICAL – ANNÉE 2022

DATES	PRINCIPALE AFFAIRE À L'ORDRE DU JOUR
MARDI 15 MARS 2022 (ou mardi 22 mars 2022 suivant réception des comptes de gestion par la trésorerie)	BUDGETS 2022
MARDI 14 JUIN 2022	RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE – EXERCICE 2021
MARDI 27 SEPTEMBRE 2022	RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE – EXERCICE 2021

LES CONSEILS SONT FIXÉS À 18H30
SALLE DE RÉUNION DE LA STEP NÉMOSIA
RUE DES ÉTANGS À SAINT PIERRE LÈS NEMOURS

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 18 heures 45.

Le Président,

Signature apposée 08/03/2022

Christian PEUTOT

La secrétaire de séance

Signature apposée 09/03/2022

Christine LEDUC

[Retour au sommaire](#)



COMITE SYNDICAL DU MARDI 1^{ER} MARS 2022

PIECE ANNEXE
(Support projeté en séance)

- RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 – SERVICE ASSAINISSEMENT

[Retour au sommaire](#)



**Comité Syndical
Du 1^{er} mars 2022**

(Absence de Quorum le 08/02/2022)

**Rapport d'Orientations Budgétaires
2022
Assainissement Collectif
&
Non Collectif**

SOMMAIRE

Préambule	Page 3
Contexte économique	Page 4
<u>ASSAINISSEMENT COLLECTIF</u>	
Résultats de clôture de l'exercice 2021	Page 5
Structure des dépenses et recettes de fonctionnement 2021	Page 6
Les Recettes de Fonctionnement:	
Les subventions	Page 7
La prime épuration	Page 7
La contribution des communes à l'entretien du réseau pluvial	Page 8
La surtaxe	Page 8
Les Dépenses de Fonctionnement :	
Les charges à caractère général et de gestion courante	Page 9
Les charges de personnel	Pages 10-11
La dette	Pages 12 à 14
L'investissement	Pages 15-16
Situation financière - les soldes intermédiaires de gestion	Pages 17-18
Présent° consolidée Assainissement et Eau potable et besoin de financement	Page 18
Les orientations	Page 19
<u>ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</u>	Page 20

Préambule

La loi d'administration territoriale de la République de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Il permet à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales directives budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière du syndicat. Le Président ne peut être juridiquement lié par les prises de position des délégués syndicaux à ce stade de la procédure.

L'article 107 de la Loi NOTRe du 7/8/2015, a voulu accentuer l'information des conseillers et a créé le rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui constitue la base à partir de laquelle doit se tenir le DOB. Le décret 2016-841 du 24 juin 2016 en prévoit le contenu et les modalités de publication et de transmission. Ces dispositions sont applicables aux syndicats mixtes.

Ainsi, notamment pour les collectivités de plus de 3500 habitants, ce rapport doit contenir les orientations budgétaires (évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement), les engagements pluriannuels envisagés (programmation d'investissement), la structure et la gestion de la dette et de l'évolution de l'endettement, ainsi que l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute et d'épargne nette.

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants, et comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, le rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Depuis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 doivent également figurer dans le rapport les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel (budget principal et budgets annexes)

Il est transmis au représentant de l'Etat et fait l'objet d'une publication.

Le contexte économique

Face à la crise sanitaire mondiale qui a débuté début 2020, les gouvernements et les banques centrales ont pris des mesures qui ont permis de limiter l'ampleur de la crise économique. Au niveau de la croissance économique, on observe ainsi un rebond du PIB important en 2021 de l'ordre de 5.7 % après un recul de 2.8 % en 2020. Cependant cette croissance subit l'inflation mondiale engendrée par l'augmentation du cours du pétrole BRENT, ajoutée à d'autres éléments conjoncturels qui poussent les prix à la hausse depuis la sortie des confinements : difficultés de recrutement, hausses de salaires, désorganisation des chaînes d'approvisionnement, pénurie de matières premières. La croissance mondiale pourrait ainsi ralentir à 4% en 2022.

En zone euro, après une chute en 2020 (-6.5%), le PIB pourrait atteindre 5.1 % en 2021 et 4.1 % en 2022. L'Europe a établi un plan de relance de 2 000 milliards d'euros qui doit « contribuer à la reconstruction de l'Europe de l'après COVID-19 ». La BCE a maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes en 2021, qui se sont légèrement resserrées au dernier trimestre du fait de l'accélération de l'inflation.

En France, les plans de soutien se sont concentrés sur les dispositifs d'indemnisation des entreprises et des citoyens tel que le chômage partiel financé en 2020 pour un coût de 27.1 milliards d'euros. Puis les plans de relance ont pris le relais, et le plan d'investissement France 2030 de 30 milliards d'€ sur 5 ans a été dévoilé fin 2021, afin de booster et rénover l'industrie française, dont la moitié des dépenses seront tournées vers la transition écologique.

Le PIB a augmenté de 6.8 % en 2021 grâce à la reprise de la demande dans le secteur des services, la consommation publique, et au commerce extérieur. Dans ce contexte favorable, la croissance est estimée à 4% pour l'année 2022, et on peut espérer un retour de l'économie française à son niveau pré-pandémique. Il faut toutefois prendre en compte les difficultés d'approvisionnement auxquelles certaines entreprises doivent faire face et qui constitue un obstacle à la production.

En matière d'emploi, l'impact de la pandémie semble avoir été absorbé. Au 1^{er} semestre 2021, 438 000 emplois ont été créés, et à fin 2021 le taux de chômage serait de 7.6 % (il était de 8.5 % en juillet 2019). Les entreprises rencontrent toutefois des difficultés de recrutement notamment dans le bâtiment et l'industrie s'expliquant par le dispositif de chômage partiel, les difficultés de remobilisation de la main d'œuvre, et l'interruption soudaine des activités.

Le budget 2022 de l'Etat compte principalement sur la conjoncture économique, soit principalement la consommation des ménages, si toutefois l'inflation (prévue à 1.5 %) n'est pas durablement plus élevée qu'attendu, et le marché du travail moins dynamique que prévu ce qui conduirait à un ralentissement des revenus d'activités.

Après 2 années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, la loi de finances 2022 prévoit les chiffres suivants :

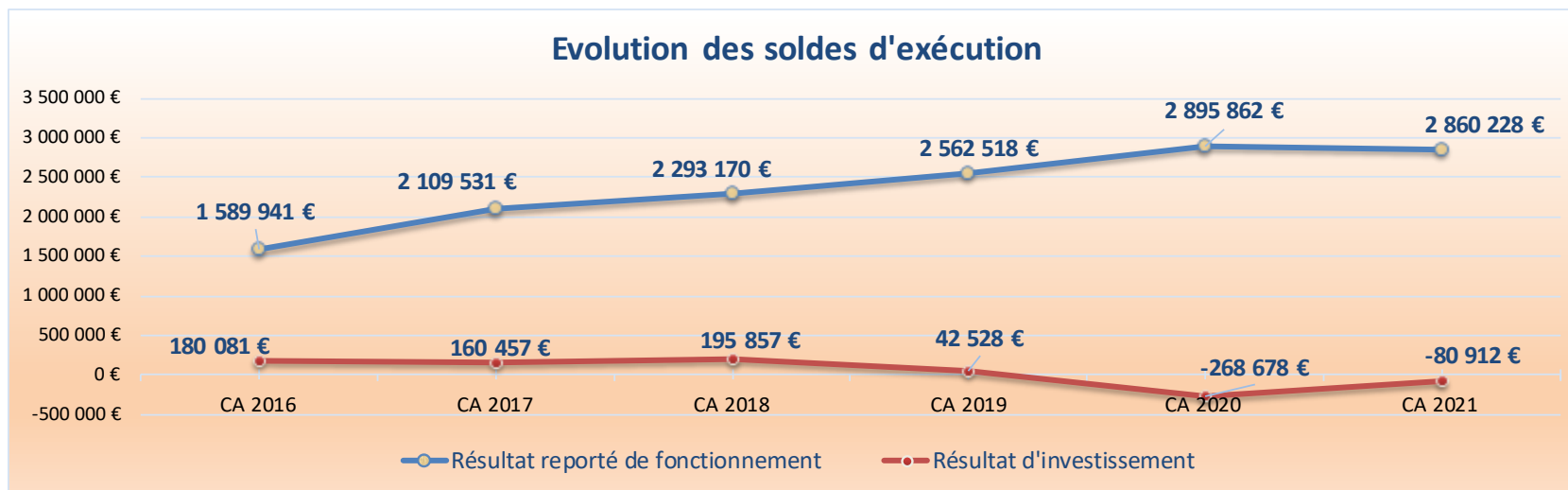
- **Le PIB : 4% en 2022** (6.8 % en 2021, -8% en 2020, 1.8 % en 2019)
- **Le déficit public : 5 % du PIB en 2022**, (8.1 % en 2021, 9.1 % en 2020 ; 3.1 % en 2019)
- **La dette publique : 114 % du PIB en 2022** (115.6 % en 2021, 115 % en 2020 ; 98.8 % en 2019)
- **Le poids de la dépense publique : 55.6 % en 2022** (59.9 % en 2021, 60.8 % en 2020 ; 54 % en 2019)
- **L'inflation : 1.7 % en 2022** (1.6 % en 2021, 0.5 % en 2020), impactée par la composante énergie et les difficultés d'approvisionnement.

Plus localement, l'Agence de l'Eau Seine Normandie a repoussé d'un an la diminution de la prime épuration pour la seconde année consécutive.

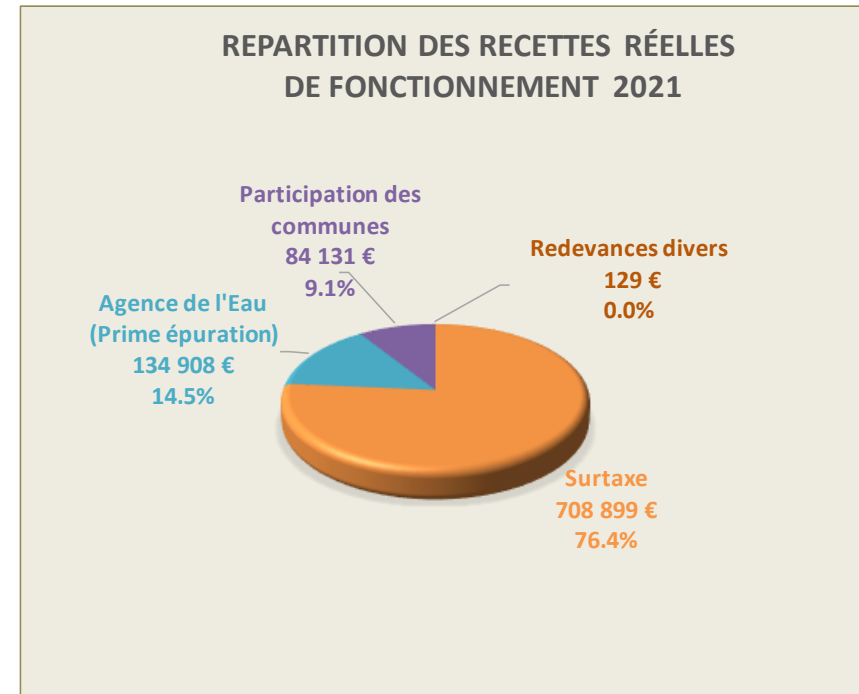
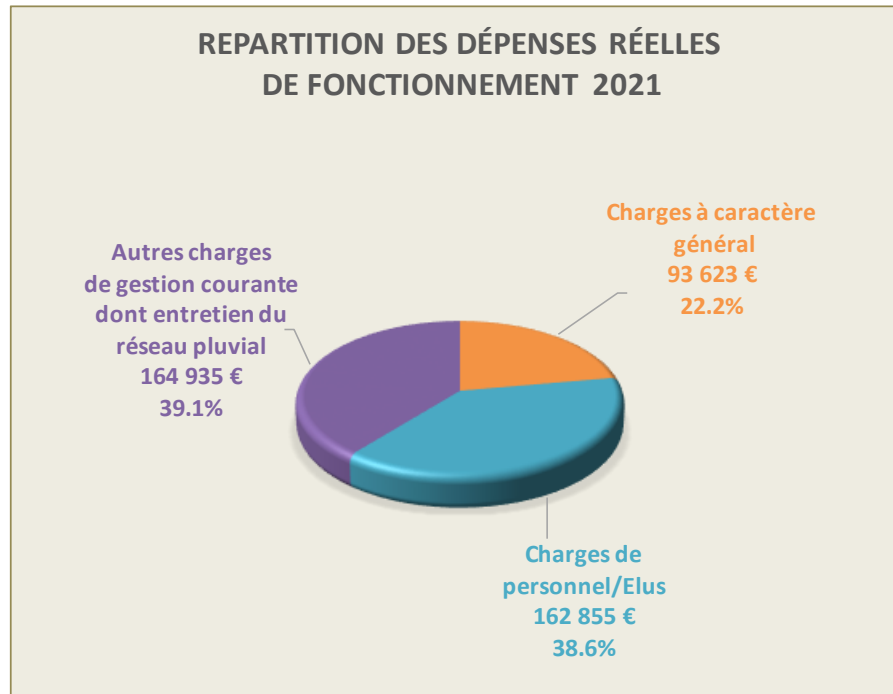
(source : DOB 2022 de la Caisse d'épargne – janv. 2022)

Résultats provisoires de clôture de l'exercice 2021

ANNEE 2021	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 (a)	RESULTATS 2020 REPORTEES en 2021 (b)	RESULTAT GLOBAL 2021 (a+b)
Section de fonctionnement	1 110 159,77 €	877 658,25 €	232 501,52 €	2 627 183,90 €	2 859 685,42 €
Section d'investissement (dont restes à réaliser)	1 382 291,73 €	1 666 553,37 €	- 284 261,64 €	203 349,38 €	- 80 912,26 €
TOTAL	2 492 451,50 €	2 544 211,62 €	- 51 760,12 €	2 830 533,28 €	2 778 773,16 €



Structure des dépenses et recettes de fonctionnement 2021



A noter : les charges de personnel et les indemnités des élus passent uniquement sur le budget principal assainissement. Elles représentent 16 % des dépenses réelles de fonctionnement des budgets assainissement et eau potable cumulés.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LES SUBVENTIONS DU DEPARTEMENT ET DE L'AGENCE DE L'EAU

Diagnostic des bâtiments publics intercommunaux et communaux + Rapport de mise en conformité

Pour rappel, afin de rester éligible aux subventions du Département de Seine et Marne, le SIAEP doit réaliser un diagnostic des bâtiments publics intercommunaux et communaux pour les communes de + 1500 habitants, avec engagement de les mettre en conformité selon un programme hiérarchisé étalé dans le temps. Cette campagne de diagnostics réalisée par la SAUR s'est achevée fin octobre 2021 (coût : 21 700 € H.T.) faisant apparaître 20 non-conformités sur les 88 contrôles réalisés.

Elle sera suivie d'un rapport proposant des solutions de mise en conformité avec plans détaillés et chiffrage. Quant à leur réalisation, le Département souhaite que le SIAEP en assure la maîtrise d'ouvrage. Ce rapport est estimé à 30 000 €.

- ☞ **Subvention Département : 20 %** en 2 temps : diagnostic (subv° notifiée 4410 €), et rapport.
- ☞ **Subvention Agence de l'eau : 50%** sur l'opération globale

Diagnostic amont pour la recherche de l'origine des micropolluants en entrée de la STEP Nemosia :

La campagne de recherche de substances dangereuses dans les eaux brutes et traitées de la STEP réalisée à compter de 2018 a fait apparaître 11 micropolluants nécessitant une recherche de leur origine par un diagnostic en amont de la STEP.

Il est estimé entre 60 000 et 180 000 € par l'Agence de l'eau (selon la taille de la station et la complexité des réseaux) et devra faire l'objet d'une consultation. Il est financé à hauteur de **80 % par l'Agence de l'eau**.

Campagne RSDE 2022 :

Recherche de substances dangereuses dans les eaux brutes et traitées de la STEP estimée à 25 000 €.

Cette seconde campagne fait suite à la campagne 2018, elles sont rendues obligatoire par la Directive Cadre sur l'Eau.

Financée à **80 % par l'Agence de l'eau**.

LA PRIME EPURATION

Versée par L'Agence de l'Eau, elle est calculée sur le volume de boues traitées et les performances épuratoires du système d'assainissement.

Le 11ème programme de l'Agence de l'Eau voté en octobre 2018 prévoyait une réduction progressive de cette prime à compter de l'année de fonctionnement 2019 de la station, visant à sa suppression en 2024.

Dans le contexte COVID, la première baisse est reportée pour la deuxième fois et s'appliquera à l'année de fonctionnement 2021 avec un coefficient de 0.7.

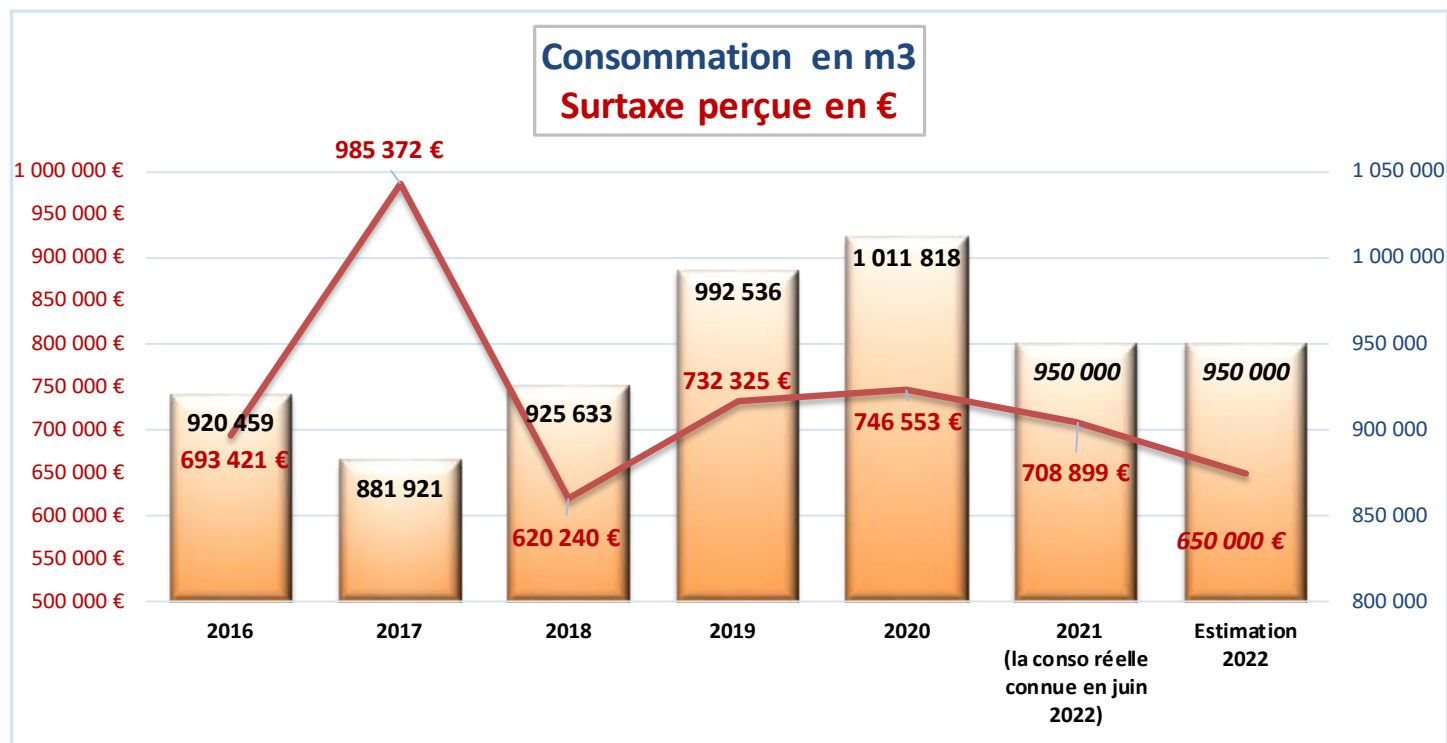
En 2021 le SIAEP a perçu 134 908 € au titre de l'année 2020, ainsi le **montant à percevoir en 2022** au titre de 2021 est estimé à **94 000 €**.

LA CONTRIBUTION DES COMMUNES A L'ENTRETIEN DU RESEAU PLUVIAL

Elle est calculée sur le nombre de ml de réseau. **La recette** revalorisée pour **2022 s'élève à 85 274 € H.T.** (soumis à TVA au taux de 10%). Pour le syndicat, le coût 2021 de cette prestation facturée par SAUR était de 159 198 € H.T.

LA SURTAXE

- ☞ La surtaxe est fixée pour toutes les communes à 0.73€ H.T./m³ depuis 2012 (hormis Poligny qui est passée à ce taux en 2017).
- ☞ Les années 2016 à 2020, dont la consommation moyenne s'est élevée à 946 000 m³, sont marquées par une augmentation de la consommation peut-être en lien avec les épisodes de sécheresse des dernières années. Compte-tenu des conditions climatiques de l'été 2021, il est probable que l'on constate une baisse de consommation, prise en compte pour les prévisions 2021 et 2022. Ainsi la recette 2022 est estimée en baisse à **650 000 €** car elle peut se trouver réduite par un solde de l'année 2021 assez faible.
- ☞ Le rapport d'audit du contrat de DSP établi par la société COGITE fait apparaître un taux d'impayés 2020 pour la surtaxe assainissement avoisine les 2.93 % contre 1.6 % en 2019. Le montant des factures irrécouvrables s'élève à 33 000 € en 2020 contre 13 000 € en 2019.



Surtaxe perçue en 2017 : transition entre les deux contrats de DSP, soit une recette d'environ 17 mois de surtaxe.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL ET DE GESTION COURANTE

Ce sont les **dépenses courantes de fonctionnement** du service, qui représentent en moyenne **270 000 €/an**.

- Achats divers de fournitures et services (contrats de location, maintenance, téléphonie, frais postaux, etc...) : 30 000 € environ
- Rémunération du concessionnaire pour l'entretien du réseau pluvial : 165 000 €
- Indemnités aux élus : 34 000 €
- Redevances à Voies Navigables de France et Nexity : 12 500 €
- Mission de contrôle du contrat de DSP : 8 000 €
- Cotisations d'assurance : 26 000 €, et mission de suivi des contrats d'assurance : 2 500 €

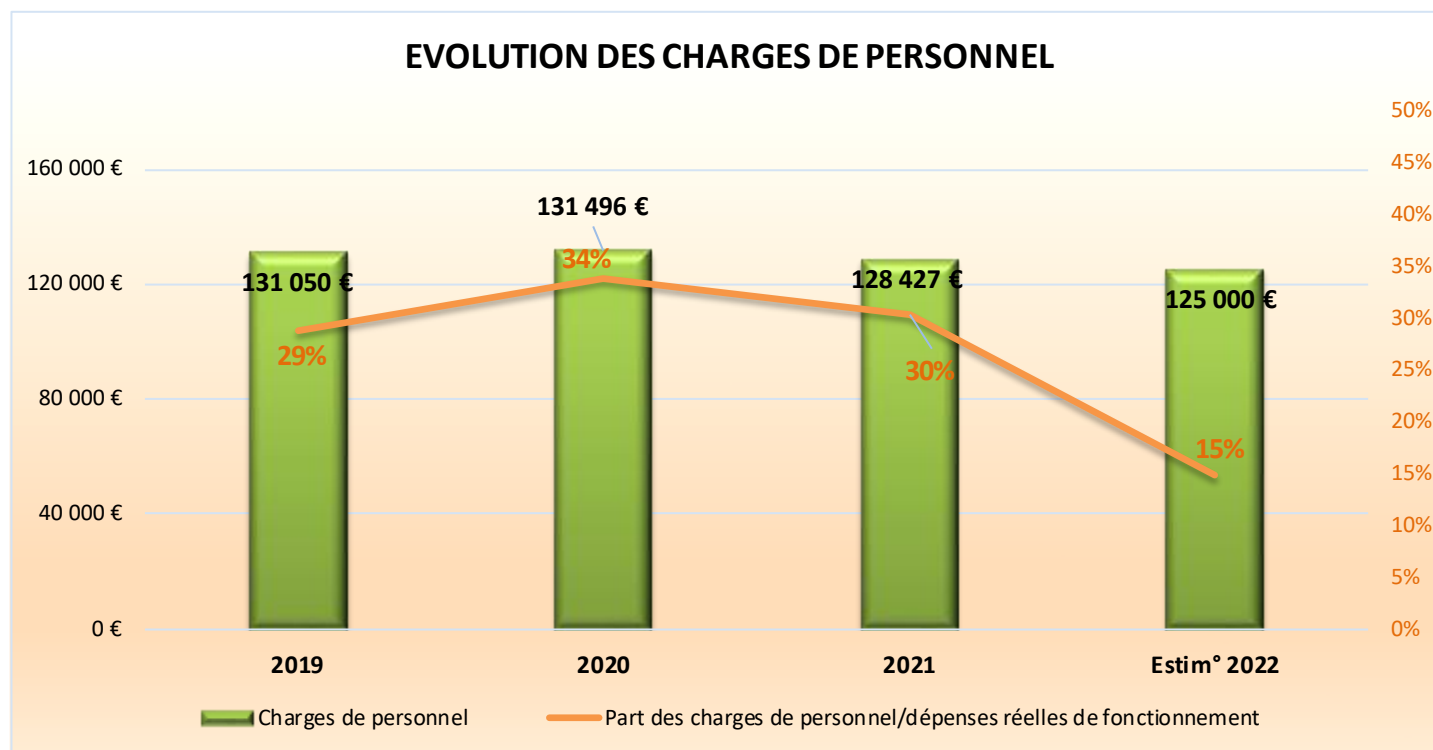
En 2022 s'y ajoutent notamment :

- Suite à la campagne de contrôle assainissement des bâtiments publics, réalisation d'un rapport de mise en conformité : provision **30 000 €**
- Suite à la campagne RSDE 2018 : Réalisation d'un diagnostic amont pour recherche des sources d'émission de micropolluants, en raison du dépassement de certaines normes en entrée de station : **60 000 à 180 000 €** (consultation à lancer) - la prochaine campagne d'analyses devra avoir lieu courant 2022
- Campagne RSDE 2022 (recherche de substances dangereuses dans les eaux brutes et traitées de la STEP) : estimation **25 000 €**
- Surcoût de compostage des boues à 100 % (COVID) : **140 000€** (années 2021 et 2022).
Les boues étant hygiénisées, aucune aide de l'Agence de l'eau ne peut être perçue.
- Diagnostic permanent 2022 : **26 200 €**
(recherche des eaux claires parasites 11 800 € - Campagne annuelle de contrôle de 133 branchements 14 400 €)
Pas de subventions sur ces opérations
- Contrôle de conformité des 209 industriels : **40 000 €**
- Frais de réception pour les inaugurations (STEP Poligny et Panneaux photovoltaïques) : **2 000 €**

LES CHARGES DE PERSONNEL

Elles comprennent en 2022 :

- La rémunération du personnel du SIAEP : 110 000 €
- Les cotisations aux organismes sociaux (CNAS, Centre de gestion, médecine du travail, assurance statutaire) : 5 000 €
- Les frais d'entretien des locaux par l'ODE pour 5 000 € environ.



La baisse du niveau des charges de personnel à compter de 2021 provient du temps partiel.

La forte baisse du % de part des charges de personnel en 2022 est liée au montant important de certaines dépenses ponctuelles de fonctionnement évoquées page 9.

Structure des effectifs et durée effective du temps de travail :

Le SIAEP emploie deux agents :

- 1 agent titulaire de catégorie C au grade adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, en détachement sur un poste de collaborateur du Président depuis le 1^{er} juin 2015, renouvelé le 22 juillet 2020.
Agent à temps complet soit 35h/semaine.
- 1 agent titulaire de catégorie B au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe.
Agent à temps partiel à 80 % sur autorisation pour création d'entreprise.

Répartition de la masse salariale prévisionnelle au budget 2022 (hors charges patronales) :

Titulaires	2022	2021 pour mémoire
Traitement brut + NBI	55 951	56 536
Supplément familial	55	55
Régime indemnitaire	29 515	29 787
Rémunération Compte épargne temps	900	1 500
Avantages en nature	0	0

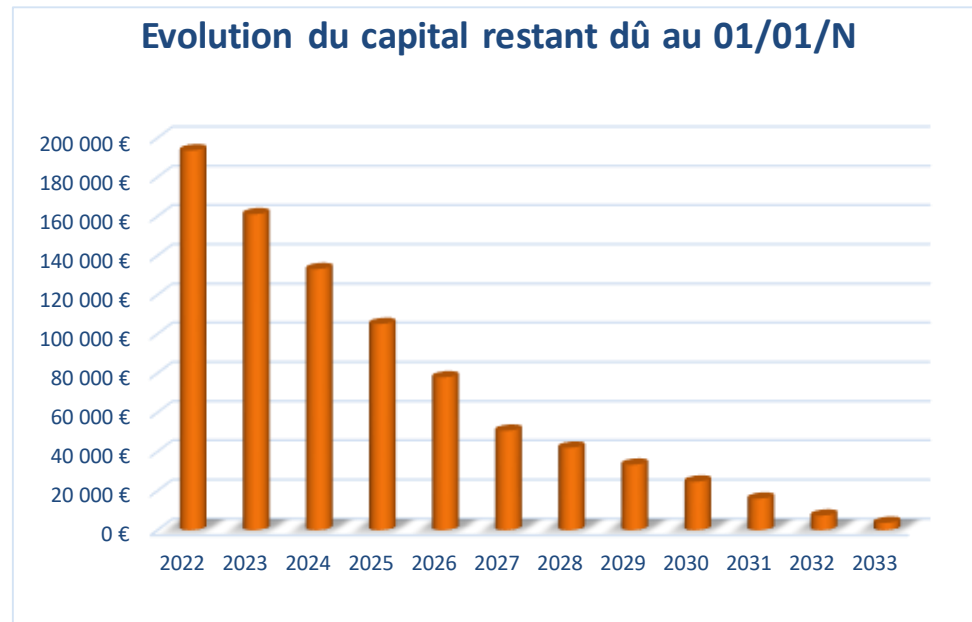
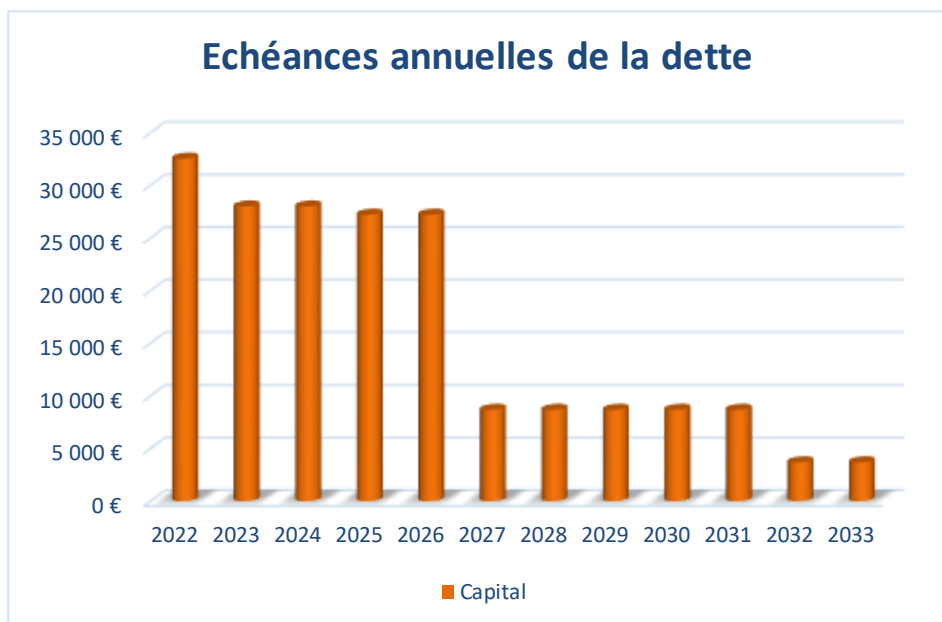
L'INVESTISSEMENT

LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2022, le capital restant dû est de **193 630 €** constitué uniquement de 9 avances remboursables de l'Agence de l'Eau sans intérêts.

Du fait d'une très bonne situation financière du budget assainissement, les travaux de reconstruction de la STEP de Poligny ont été financés sans emprunt.

- **Extinction de la dette :**



• Ratios d'endettement :

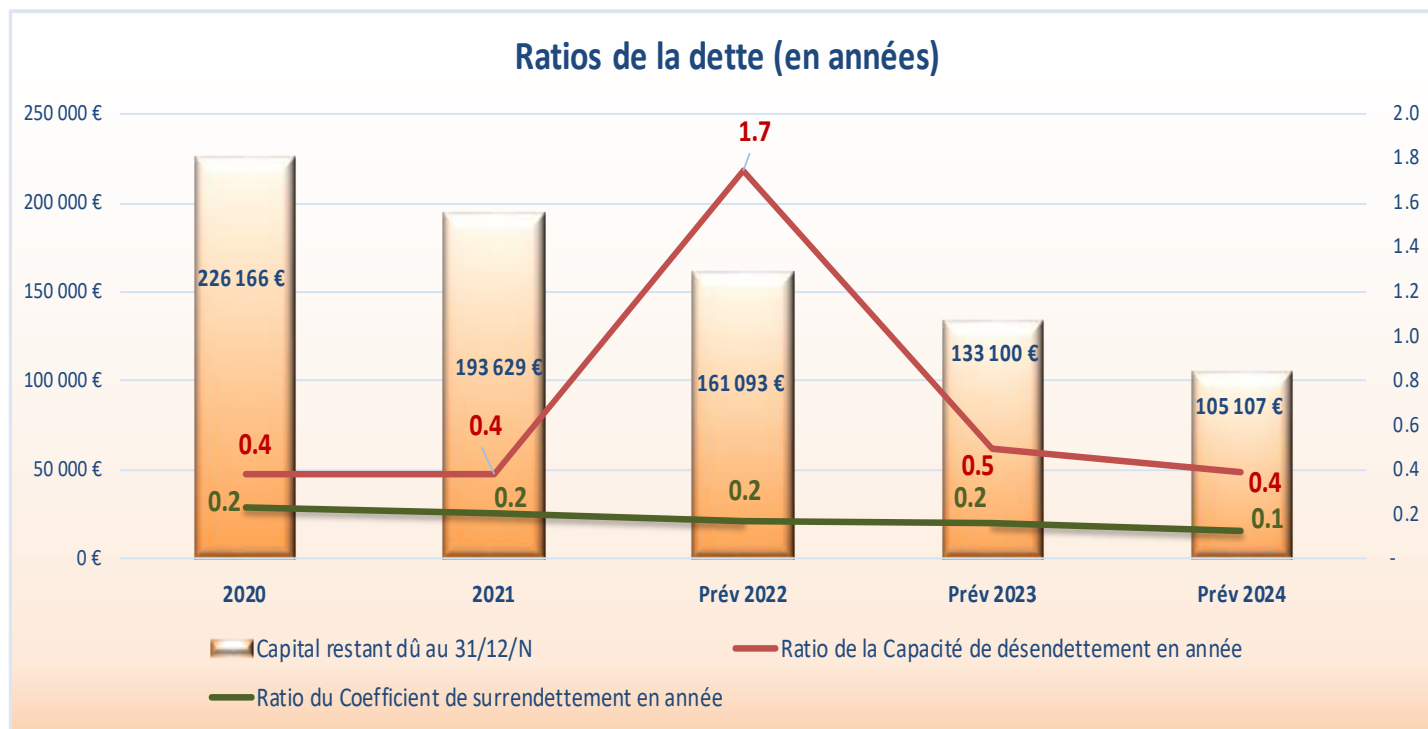
☞ **Capacité de désendettement** (= Encours la dette / épargne brute)

Indique le nombre d'années qu'il faudrait pour se désendetter si l'autofinancement était uniquement consacré à financer le remboursement en capital de la dette. **En-dessous de 5 ans, la marge de manœuvre est bonne. La limite préconisée est de 15 ans.**

☞ **Coefficient de surendettement** (= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement)

Indique combien d'années seraient nécessaires au remboursement du capital restant dû s'il n'y avait que l'emprunt à rembourser.

En-dessous de 1 an, l'endettement est faible. La limite préconisée est de 2 ans.



☞ Le pic de 1.7 en 2022 est lié aux dépenses de fonctionnement mentionnées page 9, particulièrement élevées en 2022.

A noter :

La capacité de désendettement des budgets principaux et budgets annexes cumulés doit être inférieure à 12 ans pour les communes et EPCI à fiscalité propre. Cette limite n'est pas appliquée aux syndicats de communes mais elle peut toutefois être utilisée comme référence.

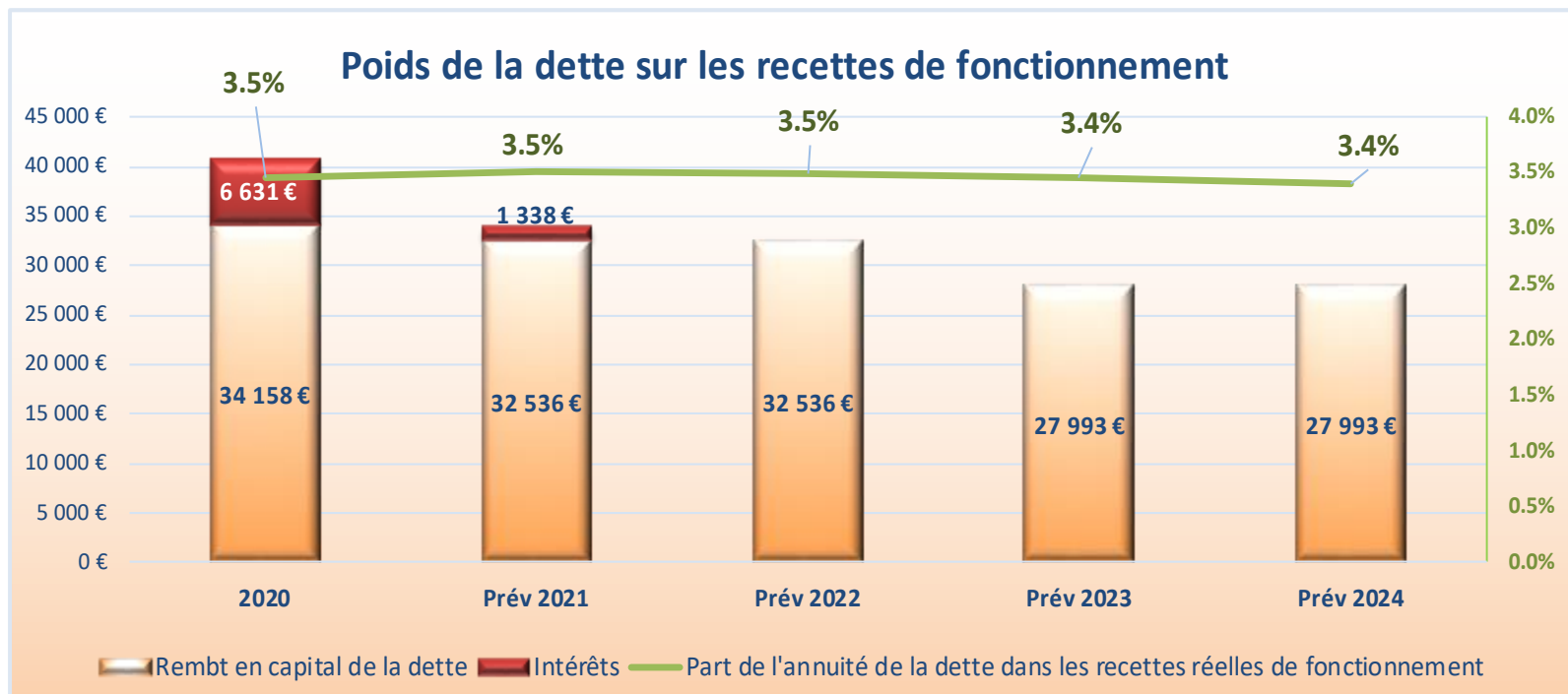
Elle est de 13 ans en 2022 du fait du remboursement anticipé des emprunts AEP mais repassera sous la barre des 12 ans en 2023, (elle est de 1.7 ans pour le budget Assainissement seul).

☞ **Ratio de la part de l'annuité de la dette/recettes réelles de fonctionnement :**

Il permet de mesurer la part des recettes de fonctionnement nécessaires au remboursement de l'annuité de la dette.

La limite préconisée est de 15 à 20 %.

Il est l'équivalent des 33 % de limite d'endettement des ménages.



☞ **L'endettement du service assainissement est très faible et les ratios de la dette sont très satisfaisants.**

RECETTES D'INVESTISSEMENT - Rachat de certificats d'économies d'énergie :

Il est possible pour les collectivités de se faire racheter les certificats d'économie d'énergie pour des travaux y ouvrant droit. Cette prime est calculée en fonction du gain annuel d'énergie (kWh), de la durée de vie du produit installé, et d'un coefficient déterminé par l'acheteur du certificat. Elle s'élève en moyenne à 10 à 15 % du montant de l'investissement.

Un dossier a été monté en 2021 pour les pompes du PR Bignon, PR Grande Montagne, et celles de la STEP de Poligny.

LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

OPERATIONS	MONTANTS ESTIMATIFS H.T.		Réalisé	Restes à réaliser au 31/12/2021	A inscrire en 2022
Reconstruction de la STEP de Poligny	Coût des travaux	1 366 109	1 204 302	161 808	-
	Subvention AESN				
	Etudes : 50 % - Base retenue 54 699 € soit 27 350 €	325 188	282 170	43 018	-
	Travaux : 40 %- Base retenue 744 595 € soit 297 838 €				
	Subv° département 29.33 % - Base retenue 1 322 059 €	387 761	267 973	119 788	-
	Coût net	653 160			
Rue de la Grande Montagne à Nemours - Création d'un poste de refoulement	Coût (estimé)	406 703	20 717	340 472	45 514
	Subv° département 10 % - Base retenue 393 460 €	39 346	-	39 346	
	Coût net estimé	367 357			
TOTAL PROGRAMME DE TRAVAUX	Coût	1 772 813	1 225 019	502 280	45 514
	Subventions	752 295	550 143	202 152	-
	Coût net	1 020 518			

INVESTISSEMENT DIVERS 2022

AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVUES EN 2022	Coût H.T.	Subventions attendues
<u>STEP NEMOSIA :</u>		
Réfection du carrelage du local des réactifs	8 701 €	- €
Provision pour travaux éventuels d'isolation STEP Nemosia (suite au diagnostic énergétique à réaliser par SAUR)	30 000 €	A voir selon travaux
<u>Selon évolution du contexte sanitaire COVID - Construction d'une aire de stockage des boues :</u>		
Estimation SAUR entre 250 000 et 600 000 € selon la filière choisie + achat du terrain - Non subventionnée		- €
TOTAL	38 701 €	- €

ENVELOPPE ANNUELLE DE 118 000 € DE TRAVAUX INCLUE AU CONTRAT DE CONCESSION (revalorisée chaque année) :

COMPTE TRAVAUX 2022 Disponible au 1/1/2022 : 263 000 €	Coût H.T.
Réhabilitation de réseaux suite ITV (par gainage intérieur) :	
Avenue de Lyon à Nemours	126 000 €
Rue de la Vallée à Poligny	3 900 €
Rue de Fromonceau à Bagneaux sur Loing	28 000 €
TOTAL	157 900 €

SITUATION FINANCIERE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Les soldes intermédiaires de gestion

EPARGNE DE GESTION (= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts)

Elle permet de déterminer le **montant maximal de l'annuité d'emprunt**.

EPARGNE BRUTE ou **capacité d'autofinancement brute** (= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement y compris charges d'intérêts)

En M49, l'épargne brute **doit couvrir les dotations aux amortissements nettes** (amortissements des immobilisations - amortissement des subventions).

EPARGNE NETTE ou **capacité d'autofinancement nette** (= épargne de gestion - annuité de la dette)

Elle **doit couvrir les dépenses d'équipement courantes hors programmes**.

Taux de rigidité (= charges de personnel + frais financiers/recettes réelles de fonctionnement)

Définit la part des charges pour lesquelles le syndicat est engagé et dont il devra obligatoirement s'acquitter.

	CA 2020	CA 2021	Estimation BP 2022	Estimation BP 2023	Estimation BP 2024
Recettes réelles de fonctionnement	989 412	928 067	930 000	820 000	820 000
Dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts	389 006	421 413	837 000	545 000	550 000
EPARGNE DE GESTION (1)	600 406	506 654	93 000	275 000	270 000
Taux de marge - Minimum 15 à 20 %	61%	55%	10%	34%	33%
Charges d'intérêts (2)	-	-	-	-	-
EPARGNE BRUTE (1-2)	600 406	506 654	93 000	275 000	270 000
Taux d'épargne - Minimum 15 %	61%	55%	10%	34%	33%
Pour info, montant net des amortissements	267 062	273 610	218 793	264 293	236 594
Annuité de la dette (3)	34 158	32 536	32 536	27 993	27 993
EPARGNE NETTE (1-3) - Doit être positive (ou temporairement négative)	566 249	474 118	60 464	247 007	242 007
Taux de rigidité en % - Maximum 45 %	13%	14%	14%	16%	16%

☞ L'année 2022 est marquée par de nouvelles dépenses (surcoût boues et diagnostic permanent) et des dépenses ponctuelles mais conséquentes (page 9), ainsi que par une prévision de surtaxe légèrement inférieure aux années précédentes, ce qui a une incidence sur les ratios, notamment en 2022.

Les ratios principaux sont :

- ❖ L'épargne brute : Elle devrait se stabiliser à environ 270 000 € ce qui est très correct d'autant plus qu'elle est supérieure au montant des amortissement comme préconisé, et que ce budget ne rembourse plus de charges d'intérêts qui viendraient diminuer l'épargne nette.
- ❖ L'épargne nette : indique le montant disponible pour financer les dépenses d'équipement courantes sans utiliser l'excédent budgétaire (2 779 K€ à fin 2021), soit environ 60 000 € en 2022.
Elle suivra la même tendance que l'épargne brute et devrait à terme s'élever à environ 240 000 €.

Présentation consolidée Budget Assainissement et Eau potable et besoin de financement

Présentation consolidée Budgets Assainissement et Eau potable	CA 2020	CA 2021	Estimation BP 2022	Estimation BP 2023	Estimation BP 2024
Recettes réelles de fonctionnement	2 623 279	2 420 176	2 421 839	2 250 000	2 250 000
Dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts	427 897	487 998	895 200	597 000	603 000
EPARGNE DE GESTION (1)	2 195 382	1 932 178	1 526 639	1 653 000	1 647 000
Charges d'intérêts (2)	548 210	524 732	527 159	479 129	456 713
EPARGNE BRUTE (1-2)	1 647 172	1 407 446	999 480	1 173 871	1 190 287
Taux d'épargne	63%	58%	41%	52%	53%
Annuité de la dette (3)	1 331 583	1 319 399	1 393 724	1 222 987	1 182 138
EPARGNE NETTE (1-3)	863 798	612 779	132 915	430 013	464 862
Recettes réelles d'investissement	197 103	280 930	202 152		
Dépenses réelles d'investisst hors dette *	426 018	412 294	700 705		
Besoin de financement	- 228 914	- 131 363	- 498 554	-	-
<i>Résultat cumulé inscrit au budget</i>	<i>3 762 644</i>	<i>4 051 952</i>	<i>4 309 792</i>	<i>4 794 564</i>	<i>4 784 748</i>
* hors construction aire de stockage des boues					

LES ORIENTATIONS

En 2022, les investigations sur réseaux en parallèle du diagnostic permanent seront poursuivies dans le cadre de la définition du programme pluriannuel de travaux 2022/2028. C'est ainsi qu'en 2022 des travaux seront réalisés sur 3 rues notamment l'avenue de Lyon à Nemours.

Cette année sera très axée sur la qualité de rejets de la STEP Nemosia par la nouvelle campagne de recherche des micropolluants, le diagnostic en amont de la STEP pour la recherche de leur origine, et les contrôles assainissement des industriels. Le rapport de diagnostic amont mettra également en évidence des actions à mettre en place.

De même, le rapport de mise en conformité des bâtiments publics qui sera élaboré cette année permettra de programmer ces travaux, dont le SIAEP devra être maître d'ouvrage, à la demande des financeurs.

Le SIAEP devra également se positionner sur le choix de la filière de traitement des boues, ce qui conduira éventuellement à la construction d'une aire de stockage des boues en bout de champ. Ceci peut être réalisé sans emprunt.

Pour les années à venir, la capacité d'investissement du budget assainissement diminuera progressivement pour atteindre environ 240 000 €/an.

S'ajoutent à cette capacité d'investissement :

- l'enveloppe de 118 000 € de travaux/an jusqu'en 2028 prévue au contrat de concession,
- l'excédent budgétaire (2 779 K€ à fin 2021).

En fonction des résultats 2021 et des prévisions 2022, la surtaxe peut être maintenue pour la 11^{ème} année consécutive à 0,73 € H.T./m³.

Il est rappelé que depuis sa création en 2006, le SPANC était géré par contrat de prestations de services et n'intégrait que l'unique compétence obligatoire de contrôle des installations en assainissement autonome (ainsi que l'instruction des dossiers lors de la création d'une installation d'assainissement non collectif).

Depuis lors, le SIAEP a souhaité d'une part étendre les compétences de son SPANC en y intégrant l'entretien et la réhabilitation des installations, et d'autre part intégrer ce service au nouveau contrat d'affermage d'assainissement.

De ce fait, depuis le 1^{er} janvier 2017, les services publics d'assainissement collectif et non collectif sont gérés par le concessionnaire SAUR au sein d'un unique contrat.

Dans ce contrat sont prévus 50 contrôles/an pour le bon fonctionnement des installations pour lesquels le concessionnaire se rémunère directement et le SIAEP ne perçoit plus rien.

Budgétairement, avec l'ancien contrat de prestation, le SPANC avait un rôle de « boîte aux lettres ». Ainsi le délégataire reversait au SIAEP les recettes perçues de la facturation des contrôles, et lui refacturait ce même montant au titre de la prestation réalisée. Le budget s'équilibrait donc chaque année en dépenses et en recettes.

Dorénavant, le délégataire ne facture plus de prestation aux usagers pour le SIAEP, il n'y a donc plus de mouvements comptables sur ce budget.

Le budget intègre désormais uniquement un excédent de fonctionnement de 842.84 € qui sera reporté en 2022.